

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres
Projet de résolutions
Consultation des documents juridiques

Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 Juin 2008 a autorisé un programme de rachat d'actions propres et en a arrêté les modalités de mise en œuvre. Les principales modalités en sont:

- rachat d'actions à hauteur de 10 % du capital au maximum,
- durée du programme: 18 mois,
- échéance: 28 décembre 2009,
- prix maximum d'achat: 40 euros, hors frais, par action,

Les objectifs du programme sont:

- l'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux de la société, de ses filiales ou des sociétés liées,
- l'annulation partielle ou totale des titres acquis,
- la conservation des titres acquis en vue de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- la régularisation du cours de bourse de l'action, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEL.

A la date du 31 mars 2009, aucune opération n'a été réalisée par la société au titre du programme de rachat précité.

Ce programme n'a donné lieu à aucune annulation de titres.

Au 31 mars 2009, la société détient 22 968 de ses propres actions, soit 1,41 % du capital. ●

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au titre du contrat de liquidité souscrit auprès de la société de Bourse TSAF (ex Banque Fideuram Wargny), les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2008 :

- 11 471 titres Delfingen Industry,
- - 2 959,82 euros en liquidités.

Le bilan annuel a été publié sur le site de la société ainsi qu'au travers du diffuseur professionnel « Hugin » le 13 janvier 2009. ●